

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 30 JANVIER 2007 à 19h00

Étaient présents :

M.M. Philippe DUÉE, Maire - Fernand LECOEVRE - Edmond CUVELIER - Marie-Lise FISCHER - Jeanne-Marie BINOT - Raymonde DEMAREZ - Albert CORNU - Adjoint - Anne-Marie LEBRUN - Jean LOTIN - Monique CLIQUET - Monique VIEZ - Roger GABET - Jean-Claude VILLAIN - Brigitte LEFEUVRE-DUFOUR - Chantal LEJEUNE - Joëlle BASUYAUX - Sylvianne PEREZ - Thierry PRUVOT - Alain MAMOLO - Jules CAILLARD - Renzo TABOGA - Fabien THIÉMÉ - Hanna SANNELLI - Rita CANNAS - Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés :

Monsieur Gérard MONIER, Adjoint avait donné procuration à Monsieur Albert CORNU, Adjoint,
Monsieur Claude JUMEL, Adjoint avait donné procuration à Madame Raymonde DEMAREZ, Adjointe,
Monsieur Jean-Luc ERBUER, Adjoint avait donné procuration à Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Conseiller Municipal,
Monsieur Robert HUYGUE, Conseiller Municipal,
Madame Marie-Thérèse LEDRÔLE, Conseillère Municipale avait donné procuration à Monsieur Fabien THIEME, Conseiller Municipal.

Étaient absents :

Madame Marie-France HAUTCOEUR, Conseillère Municipale,
Madame Anita JOUGLET, Conseillère Municipale,
Monsieur Jérôme LEMAN, Conseiller Municipal,
Mademoiselle Stéphanie MANNINO, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : Madame R.DEMAREZ.

Question d'actualités : Les élus du parti socialiste auront deux questions d'actualités en fin de séance.

11. Création d'une zone de jardinage - décision de principe

Je vous rappelle qu'en février 1995, la ville a acquis du ministère des Armées la parcelle cadastrée section A n° 72 communément appelée «Champ de Tir du Rôleur» figurant au plan joint.

La finalité de cette acquisition pour la ville était la constitution d'une réserve foncière dans la perspective de la délocalisation des jardins ouvriers de la Caisse d'Épargne situés rue de Saint-Saulve pour le cas où un projet - quelle que soit sa nature - viendrait à voir le jour sur les terrains précités.

À ce jour, aucun projet précis n'est envisagé. Mais la ville doit anticiper car ces terrains compte tenu de leur situation idéale susciteront à court ou moyen terme des projets qui modifieront fondamentalement leur utilisation.

C'est pourquoi, je vous propose de mettre en œuvre une procédure aboutissant à la création d'une zone de jardinage sur le « Champ de Tir du Rôleur », étant précisé que la superficie octroyée sera sensiblement identique à celle des jardins de la Caisse d'Épargne.

Cette démarche suppose d'informer la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut de notre intention d'affecter la parcelle cadastrée section A n° 72 en zone de jardinage et de solliciter auprès de cet organisme l'identité et l'adresse des exploitants des jardins pour les informer.

Il est probable que de nombreux jardiniers habitent Valenciennes ou Saint-Saulve ce qui induit que cette zone de jardinage pourrait être intercommunale. Qu'en conséquence, les villes de Valenciennes et Saint-Saulve seront consultées dans l'optique d'une structure commune pour la réalisation de cet équipement.

Il est demandé au Conseil municipal après avoir pris connaissance de tout ce qui précède de décider du principe de création d'une zone de jardinage sur la parcelle cadastrée section A n° 72 dite « Champ de Tir du Rôleur ».

Monsieur Le Maire : Bien création, décision de principe n'est-ce pas, on prépare l'avenir, ça veut dire en gros que nous avons hérité des terrains, on les a achetés.

Il y a un cultivateur qui a une jouissance précaire on va dire. Ce soir dans cette délibération de principe c'est déjà prévenir le cultivateur un an avant, qu'on est susceptible d'organiser sur ce terrain, qu'il nous appartient il le savait dès le départ sur ce terrain là, d'organiser une zone de jardinage un peu à l'image de ce qui a été fait au chemin d'Aulnoy.

L'idée derrière, c'est évidemment d'organiser, de préparer, de programmer et de mettre en place le transfert des jardins ouvriers de la Caisse d'Épargne, c'est ça l'idée. Evidemment ça se fera avec les jardiniers avec la Caisse d'Épargne.....Alors vous me direz pourquoi faire, les terrains de la Caisse d'Épargne qui globalement sont d'une contenance à peu près équivalente, constituent une vitrine intéressante sur les terrains non constructibles.

Je rappelle, ils sont en zone loisirs ils ne seront pas construits, ce n'est pas pour faire des maisons, mais il me semble intéressant de réfléchir avec la Caisse d'Épargne, les jardiniers, avec Valenciennes, avec Saint Saulve et avec d'autres peut être Valenciennes Métropole pourquoi pas, de réfléchir à l'idée de créer cette structure porteuse des jardins intercommunaux d'une part, parce qu'ils n'offrent pas quand même une belle image, il faut le dire. Egalement de voir ce que l'on peut faire sur ce terrain magnifique de la Caisse d'Épargne, mitoyen je vais dire avec Valenciennes et de regarder comment dans l'avenir on peut justement engager nos responsabilités respectives pour un projet d'aménagement.

C'est ça l'idée sachant qu'il y a l'hypothèque de l'entrée EST, si un jour elle se fait elle passera là. Bon donc ça veut dire qu'il faudra délocaliser les jardiniers inévitablement n'est ce pas, donc on prend un peu les devants. Alors ce soir je voudrais sur le principe que vous soyez d'accord sachant qu'on ne prend pas d'autre décision, on met en place une réflexion, on prévient le cultivateur bien sûr et on met en place une réflexion pour avancer sur un projet en espérant que le projet aboutisse.

Imaginez la Caisse d'Épargne dit non, moi je ne veux pas en entendre parler, je garde mes jardiniers, bon c'est un autre problème.

Imaginons que Valenciennes, Saint Saulve disent que ce n'est pas notre problème on va se retrouver tout seul, enfin bref, on va essayer d'avancer, voilà aussi on démarre. Moi

je souhaite que ça se fasse, je ne vous le cache pas. Voilà est ce qu'il y a des interventions là-dessus ?

Monsieur Mamolo : Monsieur Le Maire, oui, avant de présenter cette délibération, n'aurait-il pas mieux fallu demander à Valenciennes à Saint Saulve, à la Caisse d'Épargne quelle était leur position sur ce projet là.

Monsieur Le Maire : Non, non, s'il y a une volonté forte, les décisions qu'on prend elles ne....en ce qui me concerne, elles ne sont jamais fonction des décisions des autres. Je considère que la ville de Marly, sur son territoire Monsieur Mamolo est majeure dans ses décisions quelque soit la nature des projets et de leur importance. Je veux dire par là que si j'attends après Valenciennes, Saint Saulve, Valenciennes Métropole, la Caisse d'Épargne, les jardiniers, je peux vous dire Monsieur Mamolo qu'on ne fera rien chez nous à priori. Par contre si on exprime une volonté forte de coopérer, de dire on va en réfléchir ensemble et bien je pense que ça a plus de chance d'aboutir à quelque chose que l'inverse, voilà c'est une question de méthode. Je pense ce soir fort de vous avoir expliqué cette méthode, je pense que l'on peut prendre une décision qui nous engage un peu mais pas seuls avec d'autres parce qu'ils seront sollicités mais on peu d'autant mieux le faire que si on est résolu et solidaire pour le faire, voilà un peu la question.

Monsieur Mamolo : Je ne suis pas convaincu parce que le montage financier il faudra le faire avec eux.

Monsieur Le Maire : Mais bien sûr. Bon voilà mais ça ne nous empêche pas de discuter avec eux mais à partir d'une position clairement exprimée par la ville de Marly. C'est la question que je vous pose ce soir. Bien vous êtes intervenu, le nouvel élan pour Marly, Monsieur Taboga qu'en pensez-vous, si vous avez quelque chose à dire, si vous n'avez rien à dire on passe au vote.

Monsieur Taboga : Je pense qu'il aurait mieux fallu consulter les jardiniers, je pense que c'est les premiers concernés.

Les jardins de la Caisse d'Épargne, je n'étais pas encore au monde ils existaient déjà alors.... mais en plus la situation géographique n'est pas la même.

Monsieur Le Maire : On va les concerner.

Monsieur Taboga : Concerner, non mais c'était la meilleure chose à faire, consulter les jardiniers. Puis en plus, après voir avec eux, toujours avec eux ce qu'on pouvait faire.

Monsieur Le Maire : Vous vous rappelez il y a quelques années quand Monsieur Marrzlof présidait l'association des jardins ouvriers de Marly.

Vous vous rappelez ? Qu'est ce qu'on a fait, quelle est la méthode que j'ai employé rappelez-vous.

On a d'abord élaboré un projet et on a dit aux jardiniers, on travaille pour vous, vous allez exploiter dans de meilleures conditions et on se donne les moyens financiers en particulier, les subventions la région nous a bien aidé d'ailleurs n'est ce pas ?

On a remercié aussi la région. Les jardiniers ont dit oui tout de suite mais parce qu'on leur a montré quelque chose bien entendu, les cabanes, les parcelles, un règlement, une vraie association parce qu'elle ne fonctionnait pas très bien il faut bien reconnaître avec finalement beaucoup de facilités pour exploiter. Voilà comment on a travaillé à l'époque, je me permets de vous rappeler et ça été un succès, et si une méthode connaît un succès je pense qu'elle est bonne alors on va essayer de faire la même chose avec la différence ceci près bien sûr c'est que nous n'avons pas que des gens de Marly. Ici nous avons des gens de Valenciennes et de Saint-Saulve et bien je crois qu'on est en plein dans l'expression d'une coopération intercommunale et bien je crois que toutes les occasions sont bonnes pour pouvoir l'exploiter et l'expérimenter.

Monsieur Taboga : Non mais le problème n'est pas le même Monsieur Le Maire on ne peut pas comparer les jardins de la Caisse d'Épargne et les jardins ouvriers à Marly qui avaient été créés à l'origine qu'il faut rendre hommage Monsieur Marzlof.

Monsieur Le Maire : Oui, pourquoi ce n'est pas la même chose ?

Monsieur Taboga : Écoutez je vous dirai que les jardins de la Caisse d'Épargne ça va de génération en génération, se sont des groupes d'amis mais il faut voir comment ça marche.

Monsieur Le Maire : Mais on ne les met pas dehors qu'est-ce que vous croyez vous. J'ai mis quelqu'un dehors de Marly moi ?

Monsieur Taboga : Ah non mais c'est-à-dire que les jardins de la Caisse d'Épargne resteront toujours là.

Monsieur Le Maire : Mais bien sûr mais il n'y a pas d'association, ça gère de façon anarchique, tout le monde se pique les parcelles, la Caisse d'Épargne s'en fiche.

Monsieur Taboga : (Inaudible). Il faut préparer l'avenir.

Monsieur Le Maire : Vous trouvez ça bien vous ?

Monsieur Taboga : On ne sait jamais...

Monsieur le Maire : Quoi on ne sait jamais. Mais je vous demande simplement d'exprimer une position forte une volonté d'aller vers aller la modernité un peu. Ça vous plaît les cahutes qu'il y a là vous ?

Monsieur Taboga : Ce que vous nous proposez c'est un plus en plus des jardins de la Caisse d'Epargne.

Monsieur Le Maire : Vous n'avez pas compris je crois.

Monsieur Taboga : Si j'ai bien compris.

Monsieur Le Maire : Vous avez du mal.

Monsieur Taboga : Non, je n'ai pas de mal.

Monsieur Le Maire : Si vous venez de le dire, non imaginez qu'il puisse y avoir une autre structure de jardins dans de meilleures conditions d'exploitation qu'elle ne l'est aujourd'hui avec des garanties données aux jardiniers comme nous avons fait avec Monsieur Marzlof et ses descendants de façon à donner satisfaction. Ce que je peux vous dire c'est que questionnez, Monsieur Taboga, les jardiniers de Marly entre ce qu'ils ont maintenant et ce qu'ils avaient autrefois et bien vous avez vite fait le sondage.

Monsieur Taboga : Ah ben bien sûr.

Monsieur Le Maire : C'est ce que l'on va faire c'est un plus et oui c'est un plus c'est ce que l'on appelle la qualité de vie et le respect de l'environnement.

Monsieur Taboga : Pour conclure les jardiniers de Marly vous les avez consultés ?

Monsieur Le Maire : Avec un projet mais oui avec un projet.

Monsieur Taboga : Faites de même avec les jardiniers de la Caisse d'Epargne c'est tout.

Monsieur Le Maire : Mais je suis en train de vous expliquer, c'est ce que je vais faire.

Monsieur Taboga : Non mais avant de prendre position.

Monsieur Le Maire : Bon allez, je crois que l'on ne va pas se comprendre ce soir, bon ce n'est rien ce n'est pas grave.

Madame Fischer : C'est le principe.

Monsieur Mamolo : Juste est ce que l'on pourrait imaginer Monsieur Le Maire, que le golf s'étende de ce côté-là ?

Monsieur Le Maire : Non.

Monsieur Taboga : Non, ah bon.

Monsieur Le Maire : Pas du tout. Non mais je vous l'aurai dit, le problème du golf à cet endroit là je vais vous dire très simplement c'est un problème de la briqueterie. Or la briqueterie a une durée de vie qui est garantie 2012-2014. Attendez on ne va pas étendre le golf. Je pense que sur le golf, je pense que votre question n'est pas anodine mais je vous réponds très sérieusement. Le golf a été au niveau de Valenciennes Métropole, imaginez qu'on n'allait pas étendre le golf par rapport à un golf existant aujourd'hui mais de créer un nouveau golf. Ca c'est des décisions entre guillemets de principes, des orientations de principes. Pardon ?

Monsieur : (Inaudible).

Monsieur Le Maire : Bien sûr donc il n'est pas question, il n'est pas question d'étendre le golf d'ailleurs on ne comprendrait pas que l'on ait un appendice là derrière des immeubles ça n'a pas de sens, non je ne pense pas, non. En tous les cas ce n'est pas du tout dans les intentions même des projets qui ont été mis à l'épreuve il y a deux ans maintenant sur les orientations du nouveau golf pas du tout, par contre la ville de Valenciennes réclamait que l'on fasse des immeubles collectifs, type Piérard en face manque de pot ce n'est pas constructible à cause des carrières...Mais non, et puis il y a l'hypothèque de l'entrée EST, c'est ça aussi qui pèse.

Monsieur Cuvelier : Ca c'est une certitude.

Monsieur La Maire : Alors si un jour elle est décidée, parce qu'elle est dans les cartons depuis 32 ans quand même, mais tout le monde se rejette un peu la responsabilité de la faire. Un jour si elle se fait, cher Monsieur, il faudra bien que les derniers dégagent de toutes façons, alors on préfère prendre les devants. Je pense qu'elle ne se fera pas mais néanmoins il faut poser le problème parce qu'on ne peut pas tout écarter y compris cette hypothèse là. Il faut retenir le fait qu'elle est au schéma directeur et que donc elle pourra être faite.

Monsieur : C'est d'ailleurs une occasion pour provoquer le débat.

Monsieur Le Maire : Absolument, et bien oui et d'associer le Conseil Général. Bien alors d'accord ? Hein ? Vous êtes quoi pas favorable ?

Monsieur Taboqa : Si on arrive à replacer les jardiniers....

Monsieur La Maire : Très bien, rappelez-vous la délibération que nous avons prise pour l'acquisition des jardins, enfin des jardins du champ de tir, elle procédait déjà il y a combien ?

Monsieur Cuvelier : 1994.

Monsieur Le Maire : 1994 elle procédait déjà, je vous renvoie à la délibération, de ma volonté de me placer dans la perspective de transférer les jardiniers, et j'avais même rencontré le comité de quartier du Rôleur au cours d'une réunion publique où j'avais expliqué pourquoi à cette époque il était question d'envisager parce qu'il y avait l'entrée EST, parce que je pense que si on peut rapporter aux jardiniers de meilleures conditions d'exploitations qu'ils n'ont aujourd'hui. Sachant qu'on est dans des pâtures au Rôleur elles ont été déminées il n'y a plus rien et que c'est de l'herbe grasse comme aux Floralies et que c'est très bon pour la culture et donc bon pour la santé.

Bien alors pour la question qui est pour, je vous demande d'être pour, on s'engage résolument. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Chers collègues je vous remercie de votre confiance.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de M. CUVELIER

Après avoir délibéré,

ACCEPTE A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés le principe de création d'une zone de jardinage sur la parcelle cadastrée section A n°72 dite « Champ de tir du Rôleur » appartenant à la commune.

28 VOIX POUR